

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 janvier 2025

LUTTER CONTRE LES PANNES D'ASCENSEURS NON PRISES EN CHARGE - (N° 704)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 27

présenté par
M. Philippe Brun

ARTICLE 1ER BIS

À la première phrase de l'alinéa 2, substituer au mot :

« identifie »,

le mot :

« recense ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.